

Article 21 du Règlement

● (1300)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je tiens d'abord à souligner le fait qu'en remettant sa démission ce matin, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a agi avec dignité et distinction. Depuis le début des événements, rien ne lui aura fait autant honneur que la manière avec laquelle il a démissionné.

Par contre, l'attitude que le leader parlementaire du gouvernement a adoptée dans ce débat tranche avec celle du ministre. S'il faut en croire le leader parlementaire, le gouvernement a pris le pouvoir animé d'un idéal et d'une vigueur qu'une opposition irresponsable l'a empêché d'atteindre ou qu'elle a anéanti. Il y a lieu de rectifier certains faits pour montrer l'incongruité de cette affirmation.

Signalons d'abord que le gouvernement l'emporte en nombre sur l'opposition, par une marge importante de 211 députés contre 69. Le nombre de sièges qu'il détient lui donne, à mon point de vue, une concentration de pouvoir jamais égalée dans notre histoire.

En second lieu, le gouvernement est majoritaire au sein des comités de la Chambre. La semaine dernière, nous avons voulu qu'un comité de la Chambre soit saisi de la question, par exemple le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, mais la majorité conservatrice s'y est opposée. Il en a été de même quand nous avons voulu que l'affaire soit soumise au comité permanent de l'expansion industrielle régionale. Le gouvernement actuel est investi d'un pouvoir immense. S'il n'exerce pas ce pouvoir de manière à nous faire partager cet idéal et cette vigueur qui l'anime, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même et non à l'opposition.

Le débat de ce matin a porté essentiellement sur le code d'éthique des ministres. Là encore, c'est contraire à ce qu'a laissé entendre le leader ministériel. En réalité, le code porte sur un grand nombre de questions, notamment sur la conduite des conjoints. Il est évident que la lettre rédigée par le premier ministre (M. Mulroney) en septembre dernier est réputée faire partie intégrante du code d'éthique. Il incombe donc à chacun des ministres de veiller à éviter de tels conflits d'intérêts.

M. le vice-président: Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) disposera de 15 minutes, après la période des questions, pour terminer son discours.

Comme il est 13h 5, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13h 5.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CONTRAT DE RÉNOVATION DE DESTROYERS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre associé de la Défense nationale (M. Andre) a tenté de s'approprier le maximum de mérite possible de l'adjudication d'un contrat de 1.2 milliard de dollars pour la rénovation de quatre destroyers de catégorie Tribal en attendant d'avoir terminé sa conférence de presse de 10 heures pour me fournir la copie du texte de son allocation. Le ministre a rompu ainsi avec la simple coutume parlementaire, mais cela ne lui a pas donné grand-chose, car quiconque connaît la genèse de ce programme sait qu'il était déjà tout décidé avant que le gouvernement actuel ne se penche dessus.

L'ancien gouvernement libéral avait approuvé ce programme de façon provisoire en 1980 et de façon définitive, en principe, en 1984. Nous constatons à nouveau l'impuissance et l'incapacité du gouvernement à présenter quelque chose de nouveau. Combien de temps encore le gouvernement va-t-il piller les programmes libéraux? Pourquoi le gouvernement a-t-il besoin de deux ministres de la Défense nationale quand un demi-ministre pourrait faire tout ce qu'ils font . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

[Français]

LA SEMAINE DE LA POLICE

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE L'AGENT CLAUDE ST-LAURENT

M. Carlo Rossi (Bourassa): Monsieur le Président, en cette semaine de la police au Canada, déjà deux policiers, un de la ville de Québec et un autre de la ville de Montréal, ont été abattus au cours de leur travail.

Monsieur le Président, je pense que trop souvent nous oublions de souligner le dévouement et l'importance de tous nos policiers qui sont prêts à sacrifier leur vie pour permettre à tous les Canadiens de jouir des fruits de la liberté.

A la famille de l'agent Claude St-Laurent, à son épouse et à ses trois enfants, en mon nom personnel et au nom de mon parti, je leur offre toutes mes condoléances, et en tant qu'ancien collègue de l'agent St-Laurent, je partage avec tous les policiers, leur chagrin.